

L'occupation du sol en région Grand Est

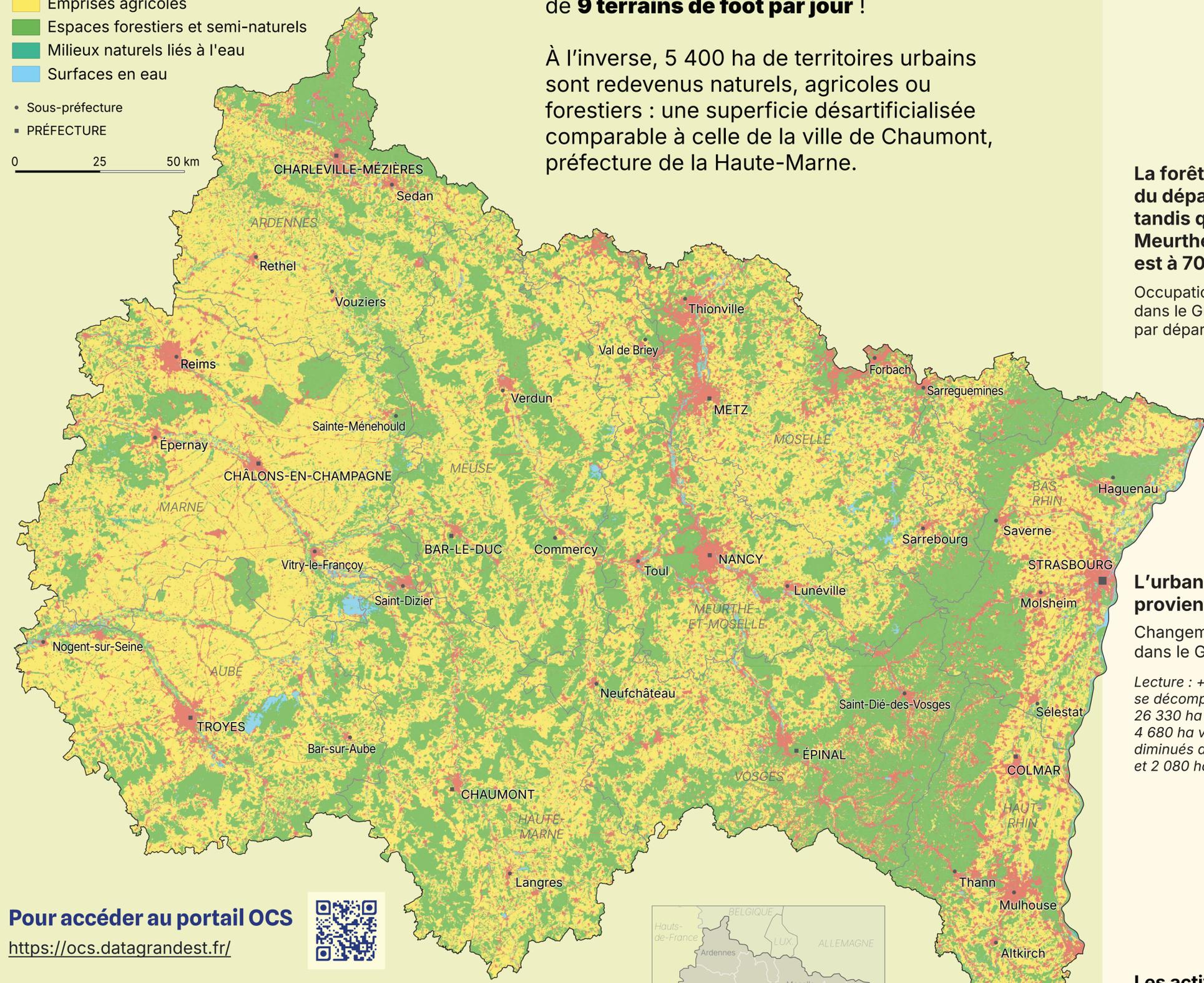
Typologie des sols

Millésime 2021 de l'OCS Grand Est

- Emprises urbaines
- Emprises agricoles
- Espaces forestiers et semi-naturels
- Milieux naturels liés à l'eau
- Surfaces en eau

- Sous-préfecture
- PRÉFECTURE

0 25 50 km

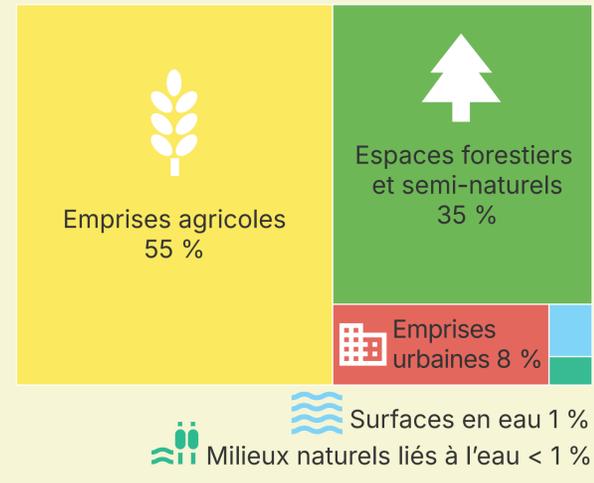


Entre 2010 et 2021, les espaces urbains en Grand Est augmentent de 25 590 ha, soit 2 300 ha par an ou l'équivalent de **9 terrains de foot par jour** !

À l'inverse, 5 400 ha de territoires urbains sont redevenus naturels, agricoles ou forestiers : une superficie désartificialisée comparable à celle de la ville de Chaumont, préfecture de la Haute-Marne.

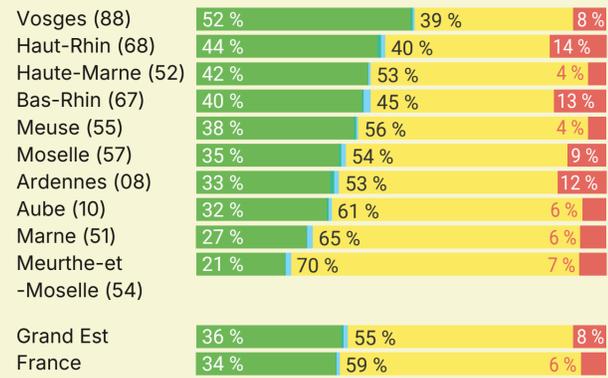
92 % des espaces sont naturels, agricoles ou forestiers

Occupation du sol dans le Grand Est en 2021



La forêt occupe 52 % du département des Vosges tandis que le sol de Meurthe-et-Moselle est à 70 % agricole

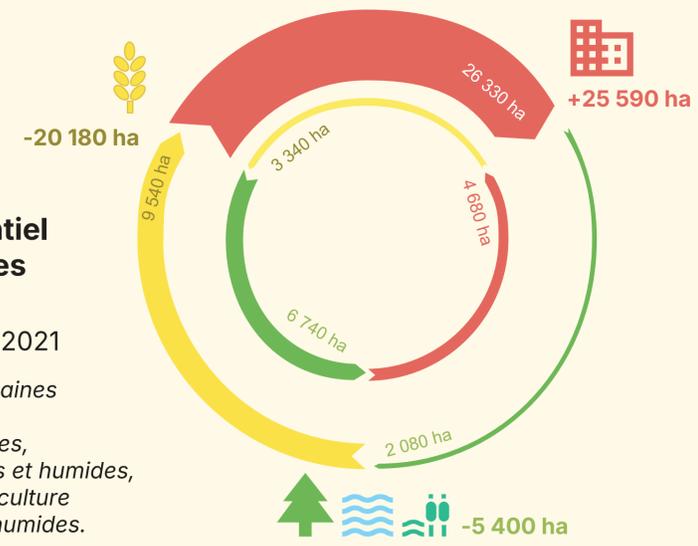
Occupation du sol dans le Grand Est en 2021 par département



L'urbanisation pour l'essentiel provient des terres agricoles

Changements d'usage des sols dans le Grand Est entre 2010 et 2021

Lecture : + 25 590 ha d'emprises urbaines se décomposent en : 26 330 ha venant d'emprises agricoles, 4 680 ha venant d'espaces forestiers et humides, diminués de 3 340 ha rendus à l'agriculture et 2 080 ha à la forêt et aux milieux humides.



Pour accéder au portail OCS <https://ocs.datagrandest.fr/>



Les activités économiques sont la 1^{re} cause d'urbanisation

Artificialisation dans le Grand Est entre 2010 et 2021 par provenance et destination détaillée, en ha

